

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 30 JANVIER 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice	29
- présents	23
- votants par procuration	5
- absent	1
- total des votants	28

xxx

Compte rendu de la séance affiché le 3 février 2020.

xxx

L'an deux mille vingt, le jeudi trente janvier, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le vingt-et-un janvier, s'est assemblé en session ordinaire dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Philippe LEROUX, Maire.

Étaient présents :

M. Philippe LEROUX, Maire,

M. Patrick CIBOIS, Mme Paola MIZAC, M. Xavier PICAUVET, Mme Brigitte LEROUX, M. Patrick WALCZAK, Mme Claudine COUTURE, M. Jean-Paul MANGIN, M. Jean-Yves GOGNET, Adjoints,

Mme Martine HERBERT, M. Jean-Marie MOREL, Mme Carole BIGUEUR, M. Damien SIMON, Mme Anne NOËL, Mme Bérengère CASTANET (née CADINOT), M. Clément FOUTEL, M. Paul DHAILLE, Mme Christine DECHAMPS, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Yann BEUX, M. Mourad BETTAHAR, Mme Sylvie LEGENTIL, M. Kamel BELGHACHEM, Conseillers Municipaux.

Excusés :

M. Romuald HAUCHECORNE	qui donne pouvoir à	M. Jean-Marie MOREL
M. Frédéric LE PAGE	qui donne pouvoir à	M. Patrick CIBOIS
Mme Fabiola ANQUETIL	qui donne pouvoir à	M. Jean-Paul MANGIN
M. Yoann LAVERNHE	qui donne pouvoir à	M. Philippe LEROUX
M. Teddy LECLERC	qui donne pouvoir à	Mme Martine HERBERT

Absente :

Mme Lesline BOIXEL, Conseillère Municipale.

formant la majorité des membres en exercice.

M. Mourad BETTAHAR est nommé, unanimement, secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

Délibération n°: D.04/01.20

Objet : Cession foncière
Bien cadastré BK N°197, situé N°27 rue de la Libération

Délibération n°: D.04/01.20

**Objet : Cession foncière
Bien cadastré BK N°197, situé N°27 rue de la Libération**

Monsieur WALCZAK rappelle que la Ville de Lillebonne est propriétaire d'une maison de ville avec jardinet située au n°27 rue de la Libération. Celle-ci était mise à la disposition de l'association pour le développement psychiatrique qui n'en ayant plus l'utilité, a procédé à sa restitution le 15 juillet 2019.

En cohérence avec sa politique qui vise à éviter de maintenir des logements vacants sur son territoire, la Commune souhaite mettre en vente ce bien dont elle n'a pas l'usage.

C'est ainsi qu'une proposition d'achat a été faite à la Ville de Lillebonne le 19 décembre 2019, pour un prix fixé, d'un commun accord entre les parties, à 33 000 € net vendeur ; les frais d'acquisition étant pris en charge par l'acquéreur.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L2241-1,

Considérant que le bien cadastré parcelle BK n°197, situé au N°27 rue de la Libération, d'une surface de 90 m², appartient au domaine privé de la commune de Lillebonne,

Considérant la volonté de la Ville de Lillebonne de procéder à la cession de ce bien, actuellement libre de tout occupant et dont elle n'a pas l'usage,

Considérant l'accord intervenu entre les parties pour un prix fixé à 33 000 € net vendeur, les frais d'acquisition étant pris en charge par l'acquéreur,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser la cession par la Ville de Lillebonne à Madame Emeline PELLETIER, du bien cadastré parcelle BK n°197, situé au N°27 rue de la Libération, d'une surface de 90 m², pour un prix de 33 000 € net vendeur ; les frais d'agence et les frais de notaire étant pris en charge par l'acquéreur,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à cette acquisition.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Et ont les membres présents signés au registre après lecture.

*Pour extrait certifié conforme,
le Maire de Lillebonne,*

